Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_090-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2025-090

PROPOSITION DE JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE PORTHCAWL ET APPROBATION DE LA CHARTE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BEGOC Sandrine, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURVENEC Georges, GOUZIEN Gérard, GUENNEUGUES Marie-Dominique, KEREBEL Jean-Marc, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, PELLEAU René, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann, WALLNER Paul

Etaient représentés :
- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Madame Célia GOURLAY à Monsieur Paul WALLNER
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT

Madame Solange ARZEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 02/12/2025
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le jumelage avec la commune de Cullompton en Angleterre.
Il précise que ce jumelage est en sommeil depuis quelques temps.

Il indique que, depuis, des contacts ont été pris avec la commune de Porthcawl au Pays de Galles.

Porthcawl est une commune de la côte Sud du Pays de Galles, dans le comté de Bridgend, à 40km à l'Ouest de Cardiff. Elle compte 17 000 habitants. Station balnéaire, elle est également une ville portuaire.

Le comité de jumelage de Ploudalmézeau s'est rendu à Porthcawl en avril cette année pour rencontrer ses homologues gallois.

Le Conseil Municipal de Porthcawl s'est prononcé favorablement sur ce jumelage l'été dernier.

Monsieur le Maire indique également avoir eu un entretien en visioconférence avec Madame Ellen JONES, Maire actuel de la commune, en octobre dernier, pour échanger sur un éventuel jumelage entre les deux communes.

Un tel jumelage, pour être actif, devra reposer sur la volonté des élus mais aussi sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur.

Dans cette perspective, M. le maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de Porthcawl, située au Pays de Galles, animé par le comité de jumelage de Ploudalmézeau et d'accepter les termes d'une charte de jumelage dont le projet a été transmis en annexe.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_090-DE

Il est précisé que le rôle du comité de jumelage sera :

- d'assurer la promotion du jumelage,
- de maintenir un lien permanent avec la collectivité partenaire,
- d'encourager leur participation aux activités d'échanges,
- d'informer localement sur le pays de la collectivité partenaire,
- de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- de définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...),
- de soutenir les projets d'autres associations, ou organismes locaux,
- et d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré
- DECIDE du jumelage avec la commune de Porthcawl, située au Pays de Galles
- DIT que l'animation de ce jumelage sera réalisée par le comité de jumelage de Ploudalmézeau
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte de jumelage

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Solange ARZEL **David CARREGA**